



HABITAT ET QUALITÉ DE VIE

UN NOUVEAU LABEL, MODERNE, GARANT D'AUTHENTICITÉ ET DE SÉRIEUX POUR LES COMMUNES
ET POUR LES ACTEURS DE L'IMMOBILIER.



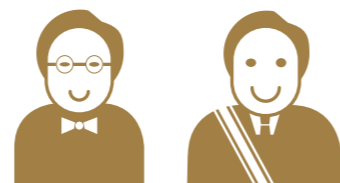
Les relations entre les communes et les acteurs immobiliers sont trop souvent faites de défiance et d'incompréhension. Deux mondes, qui ont besoin l'un de l'autre, se côtoient au quotidien sans se connaître bien et en se méfiant l'un de l'autre.

Or les opérateurs immobiliers partagent avec les élus locaux l'ambition de réussir des opérations d'aménagement de qualité et reconnues comme telles. Habitat et Qualité de Vie, né de la réflexion de constructeurs exigeants et d'un urbaniste reconnu*, entend, au travers du label **HABITAT ET QUALITE DE VIE**, proposer des passerelles entre les deux mondes et promouvoir une démarche contractuelle de qualité, exigeante et réaliste :

- ◆ En intégrant des volets sociaux et sociétaux originaux qui viennent compléter les volets traditionnels que sont le développement durable et l'architecture,
- ◆ En proposant aux élus locaux de participer eux-mêmes à l'expertise du projet qu'elles ont initié,
- ◆ En adaptant le label aux conditions de taille, d'environnement économique et de qualification du maître d'ouvrage.

* Réseau les Maisons de Qualité
et Gilles Gallichet, assistant au maître d'ouvrage.

UNE QUINZAINNE DE COMMUNES ET D'OPÉRATEURS NOUS ONT DÉJÀ REJOINTS, LA LISTE S'ALLONGE DE JOUR EN JOUR TÉMOIGNANT DE L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHÉ POUR LES DEUX ACTEURS



TOUS LES PROFILS SONT PRÉSENTS

- Des communes - maitres d'ouvrage qui confient un macro lot dans une ZAC, à un constructeur.
- Des communes qui inscrivent le label dans le cahier des charges de consultation des opérateurs et l'imposent au futur lauréat.
- Des opérateurs qui s'inscrivent d'eux-mêmes, dans la démarche de labellisation, pour répondre à une consultation organisée par des communes.
- Des aménageurs qui s'associent à des constructeurs pour formuler une offre complète à une commune dans le cadre d'une ZAC ou d'un permis et qui présentent une démarche de qualité innovante grâce à la démarche de labellisation.



LE LABEL HABITAT ET QUALITÉ DE VIE, ENTEND

- Reconcilier dans une même approche l'ensemble des acteurs de projet.
- S'intéresser aux opérations quelles que soient leur taille, leur complexité et leur nature (construction, aménagement et promotion).
- Intégrer le volet constructif, y compris la maison individuelle, dans l'approche qualitative.
- Valoriser des projets qui, même modestes en taille, auront su promouvoir la qualité du dialogue et la relation entre les différents acteurs : élus, aménageurs, constructeurs, promoteurs, bailleurs sociaux, et bien entendu, les futurs habitants.
- Promouvoir une démarche de qualité innovante et qui anticipe et expérimente l'évolution du marché de la construction de demain.
- Permettre aux acteurs (élus et opérateurs) de bénéficier de la reconnaissance d'un label national.



LE LABEL EN QUELQUES MOTS

CATÉGORIES D'ACTEURS BÉNÉFICIAIRES DU LABEL

Aménageurs
Constructeurs de maisons individuelles
Promoteurs

LES TYPES D'OPÉRATIONS PAR LEUR IMPORTANCE

Des hameaux (moins de 20 unités)
Des villages (de 20 à 50 unités)
Des quartiers (plus de 50 unités)

LE REFERENTIEL

Volet social
Volet sociétal
Volet infrastructure verte (écologique et durable)
Volet paysage et architecture

ACCÈS AU LABEL

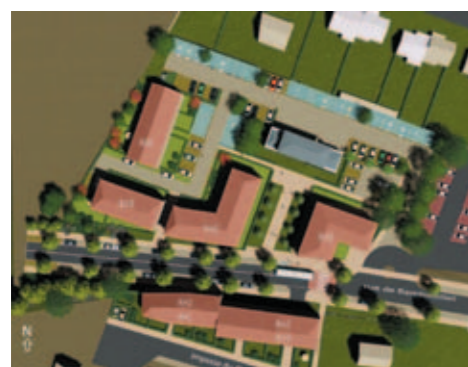
Notation des projets sur 1000 points.
Trois bonus qui permettent d'améliorer la note du candidat.
Une notation en trois grades
Un label en deux phases : phase projet puis phase réalisation.

L'ATTRIBUTION DU LABEL

Par un jury indépendant composé de trois collèges :
Collège - élus et services communaux.
Collège - experts.
Collège - représentants des habitants.

QUATRE OPÉRATIONS EN COURS DE LABELLISATION

LIMOURS (91)



LABELLISATION PRÉVUE
1^{ER} SEMESTRE
2018

| Ville de 7 600 habitants

OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE

Programme :

60 unités en locatif :
social 20 unités et accession 40 unités

Etat d'avancement :

consultation d'aménageurs dans le cadre d'une concession d'aménagement

Lauréat de la consultation :

NEXITY DOMAINE FERREAL

| Illustration : NEXITY

LINGUIZZETTA (2B)



LABELLISATION PRÉVUE
1^{ER} SEMESTRE
2018

| Commune de 1 150 habitants

OPÉRATION D'EXTENSION URBAINE ET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE CENTRALITÉ

Programme :

30 unités en maison individuelle

Etat d'avancement :

consultation d'opérateurs et commercialisateur en cours

Maitrise d'ouvrage communale des aménagements

| Illustrations : PLAN NET (2B)

LE GUA (17)



LABELLISATION PRÉVUE
4^{EME} TRIMESTRE
2018

| Commune de 2 000 habitants

OPÉRATION D'EXTENSION URBAINE SUR UN TERRAIN COMMUNAL DE 6 HA

Programme :

100 unités en maison individuelle

Etat d'avancement :

consultation d'aménageurs en cours

| Illustrations : 3A Studio, Tours - Architecte

LUMIO (2B)



LABELLISATION PRÉVUE
1^{ER} TRIMESTRE
2018

| Commune de 1 132 habitants

URBANISATION DE DEUX DENTS CREUSES SUR DES TERRAINS COMMUNAUX

Programme :

25 unités en maison individuelle par terrain

Lauréat de la consultation

et attributaire des concessions d'aménagement :
CTB et Demeures Corses.

Clauses anti spéculatives et de résidence principale

| Illustrations : Programme des Demeures Corses sur la commune voisine de Monticello



REJOIGNEZ LE CLUB HABITAT ET QUALITÉ DE VIE



POURQUOI ADHÉRER AU CLUB HABITAT ET QUALITÉ DE VIE ?

Parce que les services proposés par le Club correspondent aux besoins des constructeurs, promoteurs et aménageurs en matière d'information, de veille, de formation et d'innovation. Ils permettent de développer de nouveaux relais de croissance d'activité, de nouer des relations business, de faciliter l'accès aux acteurs publics, d'échanger régulièrement avec les acteurs clés de la filière.



AVANTAGES DU CLUB

- Des visites d'opérations de qualité
- Des rencontres de professionnels innovants
- Des formations
- Des kits de communication complets

COMMENT ADHÉRER AU CLUB HABITAT ET QUALITÉ DE VIE ?

La demande d'adhésion est à adresser par mail : contact@habitatqualitedevie.fr

Vous recevez ensuite une convention d'adhésion précisant les modalités de fonctionnement du Club.

